

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 Juin 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle de l'Ostal de la Cessa à La Caunette.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Robert AZAÏS ; Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Marie José FOUQUET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Benoit MARS AUX, Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC, Dominique VIDAL Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Avant donné pouvoir : Jean-Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Bernard FONTES à Jean ARCAS ; Delphine GAZEL à Josian CABROL ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Jean-Jacques MAILHAC à Catherine LISTER ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON ; Jean-Marc SALEINE à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : André ARROUCHE ; Anne CABRIE ; Ghislaine COUSTAL ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	7
Voix délibératives :	39

Délibération n° : 2025.06.12/092

Objet : Convention cadre d'adhésion ADEFPAT 2025/2026

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Développement économique ;

CONSIDERANT que l'Association de Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) est un outil régional et partagé des territoires, des acteurs économiques, des Départements et de la Région Occitanie pour contribuer au développement de l'emploi et des activités en milieu rural ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et l'ADEFPAT souhaitent poursuivre leur coopération pour le développement local, notamment par la mise en œuvre de la démarche « formation développement » sur le Territoire, centré sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences, pour élaborer et mettre en œuvre des projets

CONSIDERANT que les actions de formation-développement engagées sur la Communauté de Communes du Minervois au Caroux feront l'objet de la signature d'une convention spécifique ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux doit désigner 2 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Valide** la convention cadre d'adhésion à l'ADEFPAT 2025/2026 ;
- **Désigne** Patrick CABROL (Titulaire) et Thérèse SALAVIN (suppléante) ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;

- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

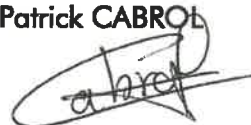
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI**



**Le Président
Patrick CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr